

Annexe I



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Paris, le 31 décembre 2014

Le Secrétaire général

à

Monsieur le Préfet de police
 Mesdames et Messieurs les Préfets de région
 Mesdames et Messieurs les Préfets de département
 Monsieur le Préfet de police des Bouches-du-Rhône

NOR /INT/A/14/31411/C

Objet : orientations pour l'emploi des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour 2015

Annexes : - fiche de cadrage sur le financement des actions de prévention de la récidive
 - fiche technique relative à l'emploi du FIPD (hors vidéo)
 - fiche technique relative à l'emploi du FIPD (vidéoprotection)
 - nomenclature pour le FIPD
 - modèle de tableau de programmation FIPD 2015

L'emploi du FIPD en 2015 doit permettre la mise en œuvre des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance adoptée par le Gouvernement qui a été déclinée dans vos plans départementaux et dans les plans locaux arrêtés dans le cadre des conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance.

I- Orientations prioritaires

Outre la priorité accordée à la mise en œuvre au plan local des orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, le FIPD a vocation également en 2015 à soutenir des actions de prévention de la radicalisation.

1.1 : la prévention de la radicalisation

Le plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, arrêté par le Gouvernement, comporte un volet préventif et d'accompagnement des familles.

Il est vous demandé en 2015, au titre des crédits du FIPD et dans le cadre de l'enveloppe qui vous est déléguée, de financer des actions de prévention de la radicalisation en direction des jeunes concernés et d'accompagnement de leurs familles, en complément de la mobilisation des crédits de droit commun. A ce titre, vous vous inspirerez utilement des fiches-repères d'expérimentation établies par le SG-CIPD.

En outre, vous pourrez le cas échéant solliciter le SG-CIPD pour le financement d'actions spécifiques et innovantes en la matière.

Locaux : 27, rue Oudinot 75007 Paris Téléphone : 01.53.69.24.25 Télécopie : 01.53.69.24.00
 Adresse postale : Place Beauvau 75008 Paris
 Site Internet : www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr Adresse Mel : cipd.siat@interieur.gouv.fr